Accusé de réception en préfecture 013-241300276-20120628-2012 B231-DE Date de télétransmission : 03/07/2012 Date de réception préfecture : 03/07/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JUIN 2012 PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012 B231

OBJET: Emploi et formation - Attribution de subventions au titre de l'année 2012 aux opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

JOISSAINS MASIN! Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau -BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, viceprésident, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLi Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence -- PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence -- PIN Jacky, vice-président, Rognes -- PIZOT Roger, viceprésident, Saint-Paul-Lez-Durance - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence -TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre -- PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henrl, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



DGA Interventions économiques, Insertion, Emploi et Formation Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale 06_3_02

SA/ML

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur: Francis TAULAN

Thématique: Développement Economique et Emploi – Emploi et Formation

Objet: Attribution de subventions au titre de l'année 2012 aux opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

A LIGHT SE

Au regard des projets proposés, nous vous proposons de soutenir financièrement les associations figurant dans le tableau ci-dessous à hauteur de 271.200 €.

L'action de la C.P.A. dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), reposant sur une programmation commune bâtie avec les services de l'Etat, de la Région et des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Cependant, notre action ne peut se réduire à cette programmation commune, qui ne s'adresse qu'aux seuls adhérents du PLIE. En effet, certaines actions ne pouvant être limitées à ces seuls adhérents, il apparaît nécessaire que chaque partenaire puisse mobiliser les outils qu'il a construits indépendamment du P.L.I.E.

06_3_02_DIRPVCS_b280612

Ainsi, il vous est proposé de soutenir un plan d'actions qui ne sera pas cofinancé par le F.S.E., mais qui contribuera cependant aux résultats de ce Plan. Sa mise en œuvre relève donc de la seule décision de la C.P.A.

A ce titre, notre action se décline autour des quatre axes suivants :

- Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi
- Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique
- Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi
- Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

<u>Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2012 faisant l'objet du présent</u> rapport

N° GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE PAR LA COMMIS- SION	CONV oui/ non°
Axe	: 1 : Aide aux dis	positifs institution des publics		'accueil, d'ir eurs d'emplo		et d'orient	ation
111	AC ! PAYS D'AIX	Lutte contre le chômage, la précarité et les exclusions	5.000	18.558	15.000	5.000	NON
590	ATMF	Insertion sociale et professionnelle	2.000	95.340	4.000	2.000	NON
602	POMPIERS SANS FRONTIERES	Insertion citoyenne des jeunes via la protection civile participative	10.000	75.691	18.000	10.000	NON
763	FRANCE BENEVOLAT	Promotion du bénévolat	2.200	10.480	2.200	2.200	NON
1014	ADIE	Micro-crédit et accompagnement à la création d'activités	20.000	50.235	20.000	20.000	NON
435	ACCES CONSEIL	Accueil et accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise	0	70.466	10.000	10.000	NON
	Axe 2 : A	ide aux dispositif	s d'inserti	on par l'acti	vité éconor	nique	•
558	MAISON DES METIERS DU PATRIMOINE	Chantier d'insertion « restauration et entretien des espaces publics »	45.000	300.229	45.000	45.000	oui

Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi MISSION LOCALE Tremplin vers 60.000 201.973 61.373 60.000 OUL GIP **DU LUBERON** l'entreprise Animation du **CBE DU SUD** 390 dialogue social 7.000 42.400 10.000 7.000 NON **LUBERON** territorial « ici et maintenant, 720 **AIRELLES VIDEO** 20.000 29.900 20,000 20.000 NON vivre tous ensemble » Mise en place d'un **FAMILLES RURALES** 20.000 20.000 NON 799 service à la personne 0 212,764 **SAP 13** sur la CPA Vade-mecum net des 20.000 OUL CITE DES METIERS 0 30.000 20.000 983 opérateurs aixois Plateforme d'intermédiation des POLE D'ACTIVITES 883 services à la 0 124.500 50.000 50.000 OUI DE SERVICE personne du Pays d'Aix

Vu l'exposé des motifs ;

TOTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de versement des subventions ;

295.573

271,200

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil Communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €;

Vu l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 07 juin 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ➤ APPROUVER le versement de subventions aux associations susmentionnées pour un montant total de 271.200 €;
- > APPROUVER les termes des conventions annexées au présent rapport ;
- ➤ AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions ci-annexées ;
- ➤ DIRE que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 90-6574 (service 8) qui présente les disponibilités nécessaires.
- ➤ DIRE que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
 - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 €;
 - Le solde, <u>imputé sur le budget 2013</u>, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.
 - Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

06 3 02 DIRPVCS_b280612

AC ! PAYS D'AIX Lutte contre le chômage, la précarité et les exclusions

Président	Joël CHARTON
Siège	AIX-EN-PROVENCE
Objet statutaire	Lutter contre le chômage, la précarité et toutes formes d'exclusion
Principales réalisations 2011	Face aux différents types d'exclusion que rencontrent ses adhérents et à la désocialisation et à la précarité qui en résultent, l'association AC Pays d'Aix continue à accueillir et soutenir les personnes en recherche d'emploi. Elle maintient ses efforts pour recevoir et conseiller les précaires et les exclus sociaux. Elle offre son réservoir de compétences et ses outils aux exclus de l'informatique.
	Pour ce faire, elle a proposé en 2011 différents services aux personnes les plus démunies :
	O Un univers de rencontre pour créer des liens, partager des idées, retrouver une
	trace professionnelle. O Aide à l'emploi avec le soutien à l'identité professionnelle et à la continuité de la
	marche vers l'emploi (aide à la rédaction de CV et lettre de motivation) O Orientation, selon les problématiques rencontrées, vers différents services (CCAS, état-civil, bailleurs sociaux, associations caritatives, SAO, foyers d'hébergement) et vers les structures de l'emploi et de la formation et les agences d'intérim.
	 Accompagnement social: accompagnement personnalisé et individuel dans les démarches administratives Initiation aux NTIC: apprentissage de l'outil informatique (bureautique, navigation sur Internet pour l'accès aux informations et dispositifs facilitant leurs démarches quotidiennes en matière d'emploi, de santé, de logement, d'aide sociale)
Objet de la demande de subvention 2012	Sur 2012, AC Pays d'Aix se propose de reconduire les actions menées en 2011 en matière d'accueil et de soutien aux personnes en recherche d'emploi.
Autres partenaires	Département
Montant budget	18.558 €
% subvention/budget	80.83 %
Montant demandé	15.000 €
Subvention N-1	5.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 5.000 €

DESCRIPTIF DE L'ACTIONOU DE LA MANIFESTATION 2012 Formulaire à completer - Pas de feuille amerie ou collée Loxemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année fe total des montants deschades à la CPA devra etre égal un budger previsionnel de l'associatio

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	**************************************
Date de mise en cenvie interné	
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui 🗆 non 🖰 (montant de l'entrée :
Inscriptions payantes	oui □ non □ (montant de l'insoription :

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	L-73	Ressources propres	
Achats	300	Vente	
Prestatione de sorvices		Autres produits	
Matières et fournitures	5 600	Cotisations	
Services extérieurs		The state of the s	
Locations			
Entretion	793	Subventions demandées :	
Assurances	75	Etat (à détailler)	
- 1 ALL		Région (s)	
CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Département (s)	358
W. 1970.		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	A DIR SERVICE OF THE OWNER.	Communité du Pays d'Aix	15000
Figureraires	,	Organismes sociaux (ā détailler)	
Publicité		Fonds Européens	Value In City I
Déplacements, missions	386	Emplois Aidés (ex CNASEA) Autres recettes attendues (à détailler)	
· ·		HIM DO TOUR CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE P	
Charges de personnel	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		1
Salaires bruts	MEYE		* ************************************
Charges sociales	13358-		
Autres charges de personnel		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ļ
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES:	18888	TOTAL PRODUITS	18558
Emplois des contributions en na	ture	Contributions volontaires en nat	иге
Secours en nature		Bénévolat	
Mise & disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	1
Personnel běnévolc		Dons en nature	1
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

1000000000000000000000000000000000000		CHICARIN PERMITSHAFF TELEVISION TO THE PROPERTY OF THE PROPERT	
[1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1]		SAME AND A STREET OF THE PARTY	unter a la la companya de la company
10000FMSRBARTWRATERASSRB 707000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000	GENERALISEL EUSEN TILBE PRESINSTER FOR STERNING FOR STERN		STATE OF THE STATE
《在中国的经验》中,在1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年,1964年			
THE RESIDENCE OF THE RESIDENCE OF THE PROPERTY		表现在,但我们就是我们的一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个	
CONTROL OF CASE AND		AND	
	AND A STATE OF THE		
CONTROL OF THE PROPERTY OF THE			
March 2015 De Trans de Company de Rein (1988) de Re		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	201 THE CASE A RESE CONTRACTOR SECURITY SECURITY OF REPORT OF THE SECURITY OF THE RESERVE OF THE SECURITY OF T
· 我们是我们就是我们的,我们就是一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个	经收益股份 医二甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基		经表现的过去式和过去分词 医乳腺 医乳腺性原染 化二氯甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基
	SERVICE THE CONTRACT OF THE PROPERTY OF THE PR	AND AND THE PERSON OF THE PERS	
The state of the s			2.4. \$1. \$1. \$1. \$1. \$1. \$1. \$1. \$1. \$1. \$1
		2.886 (2.341.252.36.74 (2.341.36) (2.441.46) (2.441.46) (2.441.46) (2.441.46) (2.441.46)	
	MANAGEMENT OF THE PROPERTY OF	JOHN CONTROL THE PROPERTY OF T	
· 我就是在老老人的心里的,你没有我们的,我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就	これをはなりません (単元 142 / 142 / 143 / 14	A REPORT OF THE PARTY OF THE PA	
TO SECURE A PROPERTY OF A SECURE AND A SECURE ASSESSMENT OF A SECURE ASSESSMENT AND A SECURE ASSESSMENT ASSESS			
THE ADMINISTRATION OF THE PROPERTY OF THE PROP			

AC Pays of Aix

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAGHREBINS DE FRANCE (ATMF) Insertion sociale et professionnelle

Président	Saida SCHREINER		
Siège	AIX-EN-PROVENCE		
Objet statutaire	 Œuvrer pour une citoyenneté active et participative Défense et accès aux droits Combattre toutes formes de discrimination, d'exclusion Actions de proximité socioculturelles et de loisirs 		
Principales réalisations 2011	L'objectif principal de l'association ATMF est de favoriser et d'améliorer l'usage du français dans un cadre collectif extérieur au milieu familial, en vue de faciliter l'exercice de la vie sociale (transports, démarches administratives) et l'accès aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle pour un public ayant des difficultés d'expression et de compréhension de la langue française et éloigné des dispositifs d'insertion, de l'emploi et des formations.		
	 Pour pallier à ces difficultés et au manque d'autonomie sociale qui en résulte, L'ATMF a mis en place depuis 2009 différents ateliers : Atelier de français (expression orale, compréhension de texte, écriture, lecture, culture générale), atelier d'écriture Atelier informatique (saisie de texte, réalisation de CV, lettre de motivation, annonce, recherche d'emploi sur Internet) Groupe de parole : espace d'écoute, d'échange, d'information et d'orientation sur divers thèmes (citoyenneté, inter culturalité, environnement) Atelier couture et patchwork, atelier culinaire : espace d'échange et de valorisation du savoir-faire et des compétences Sorties culturelles (expositions, musée, théâtre, cinéma), visite d'entreprises Sur 33 personnes accueillies, 4 ont accédé à un emploi. 7 ont été orientées vers la Mission Locale, 2 vers l'atelier Jasmin. 		
Objet de la demande de subvention 2012	 Sur 2012, l'ATMF se propose de reconduire ces différents ateliers en orientant son action sur les objectifs suivants: L'amélioration de l'autonomie et de la confiance en soi Une meilleure relation avec l'environnement social et culturel L'aptitude à suivre un parcours d'insertion Meilleur contact avec le marché du travail Facilitation de l'accès à l'emploi et aux formations Connaissance et utilisation des différents dispositifs d'insertion Maîtrise de la langue française orale et écrite, en vue d'une insertion sociale et professionnelle réussie 		
Autres partenaires	Etat, Région, Département		
Montant budget	95.340 €		
% subvention/budget	4.19 %		
Montant demandé	4.000 €		
Subvention N-1	2.000 €		
Avis du service Commentaire :	. Avis favorable pour 2.000 €		

i sommelle de proposition de la completa de la comp La completa de la completa del completa de la completa de la completa del completa de la completa del completa de la completa de la completa de la completa del completa de la completa del completa del completa de la completa del completa de la completa del completa

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en cedvis prevue	1001/01/2012
Lieu(x) de realisation	Centre d'activités le Pollux 1 RUE Château de l'Horloge 13090 Aix
-Bontenus-et-object/fs.de:laction	Insettion sociale ef prolessionnalis
Public(e) cipie(s)	Public en difficulté (Demandeurs d'emploi-Manque d'autonomie)
Nombre de participants / exposants	The first of the control of the cont
Nombre de spectateurs / visiteurs	The second secon
Durée de l'action	du 01/01/12 su 31/12/12
Entrées payantes	oul D non D (montant de l'entrée :
Inscriptions payantes	out ⊠ non □ (montant de l'inscription ; 20 €)

			The state of the s	
		Lawis addina Santing the Sax	the state of the s	
		1 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 /		2000年,1900年,
- [THE POST OF THE PARTY OF THE PA	, wontants	Legal And State Property of the Control of the Cont	A Commission of the commission
Ì		Anna paper and the second seco		
(2.3)		THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	THE PERSON NAMED IN THE PE	
			A Manual Benefit fest of the first of the second section 1.	
		Palette at W	Property and the second second second second	
			STATIONANT COURSE DE MESTION DE MONTAGEMENT CAMPAGNACIONAL DE CONTRACTOR	
		en de la company		

Charges anécifiques a l'action	7.950	Ressources propres	
ri CHAN TANDING MALALIAN AGA KALANGGI MALANGGANG ANG ANG ANG ANG ANG ANG ANG ANG	5.540	Verte	ana pangapanyang at mangapan kanagan kanagan kanagan at
Ashals Prestations de services		Autres produits	
Viationes of Tournillings	2 320	Cotispions	1.840
Services extérieurs	3.025		7.2.2.2.2.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.
Locations	1.430	Subventions demandées	93,500
≘nfrellan Assurancès	790 350	Eint (à détailler) CUCS	24 000
mentations	465	ACSE Région (s)	26 000 12 000
ag Aprulopa bytázipuka	R 158	Département (a)	14 000
raires		Commune (s)	
The state of the s	and the Consequence	t films i kan kan kan in i da han kan kan kan kan i kan i kan i da da. Kan inggan memban inggan mengan mengan dalam bermulah mendak mendak mendak mengan penjang penjang mengang penja	humanamanskafrijans
acements, missions	5 350	Communaute du Pays d'Aix-	4 000
ces banqaires	1 175	Organismes sociaux (à détailler) REAAP	1 500
398 (19 perconnel	76 200	Fords Europens	
Son do house (1920)		Emplois Artie (GX (MASEA)	42.000
res bruts ries sociales	57 902 10.198	Autres recettes attendues (à détailler)	1
es charges de personnel - Formationa	2 100	The state of the s	
es itals generaux	Marie Marie de La Carre de la	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	to the same to the same of the
ous on nature a disposition (bions a prestations)			
onnelbenevole		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>

	<u> </u>			Actual or at an arrangement and arrangement
1	Emplois des conhibutions en nature	A STATE OF THE STA	Contributions volontaires en maiure	
	and the native of terms of the median refer to the first the second and the secon		Prostations art nature	
			Dons en nature	
	Total des commontons volontaires		Total des contributions volontaires	1



ATMF

6

POMPIERS SANS FRONTIERES « La protection civile participative comme vecteur de citoyenneté et d'insertion professionnelle»

Président	Christian LANTONNET
Siège	AIX EN PROVENCE
Objet statutaire	Développement des systèmes de Protection civile des pays émergents, transfert de savoir et de savoir faire au bénéfice des acteurs de la protection civile et de la société civile, prévention et préparation aux catastrophes (naturelles et anthropiques); intervention d'urgence en cas de crises humanitaires et de catastrophes naturelles.
Principales réalisations 2011	Pompiers sans frontières, a initié en 2010 et poursuivi en 2011, en étroite collaboration avec le Centre Socio-culturel Aix Nord, un projet pilote à destination des populations du quartier d'Aix Nord et particulièrement des jeunes et des jeunes adultes de la cité BEISSON située en zone CUCS et de la cité voisine de SAINT EUTROPE.
	 Le projet associait trois thématiques transversales et complémentaires : Le développement de postures citoyennes, à travers des activités de protection civile participatives agissant sur la prévention de la délinquance La recherche de l'organisation communautaire et de la cohésion sociale La construction de parcours professionnels pour les jeunes de 16/25 ans intéressés par les métiers de la protection civile en les préparant et en les orientant vers des formations qualifiantes et surtout diplômantes dans ce secteur d'activité
Objet de la demande de subvention 2012	 En 2012, Pompiers sans Frontières souhaite pérenniser son action et prévoit les activités suivantes : Promotion de la protection civile participative et du service civique dans les quartiers prioritaires par le biais d'un bus (300 jeunes concernés, 5 services civiques visés) Participation à des actions de protection civile participative en lien avec la création d'un projet professionnel (100 jeunes concernés, 30 jeunes suivis pour leur projet professionnel) Implication concrète de jeunes sur des projets (6 jeunes bénéficiaires de chantiers citoyens liés à la préservation de l'environnement au Maroc.)
Autres partenaires	Etat, Région, commune d'Aix-en-Provence
Montant budget	75.691 €
% subvention/budget	23.78 %
Montant demandé	18.000 €
Subvention N-1	10.000€
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 10.000 €

DESCRIPTIF DE LIACTION OU DE LA MANTRESTACION 2012

a laxemplaire a complater pour chaque manifestation organises dans l'anne

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Mars 2012
Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CPA; Aix en Provence, Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	l'avoriser la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'insertion des jeunes par le bials d'activités de promotion de la protection civile participative
Publics ciblés	Jennes des quartiers prioritaires
Nombre de participants/exposants	200
Nombre de spectateurs/Visiteurs	2000
Durée de l'action	9 mois
Entrées payantes	oui□ non⊠
Inscriptions payantes	oui 🗆 non 🗵

SBUDGET PREVISIONNEL DE CACTION OU MANITESTATION 20 Kampilius exemples pour appoir action of manifestation provincial for

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges specifiques à l'action	A0872.	Ressources propres	of the same of
Achats	342/	Vente	
Prestations de services	941	Autres produits	1566
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs	2505 6336		
Locations			
Entretien	1500	Subventions demandées :	
Assurances	1779	First (à défailler) FLP:	8000
		Région [s]	9000
Castana Come to September 1994 And Andrews Schools Commission of the September 1994 And Andrews Commission of the September 1994 Andrews Commission of the Septe		Département (s)	
		Commune (s).	16830
Antres Services extérieurs	44733	Communauté du Pays d'Aix	18000
Honoraires	1205	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	JYOO	Fonds Européens	
Déplacements, missions	NY PR	Emplois Aidés (ex CNASEA) / AS P	7200
Services Bancavies, flais postaux	1580	Autres recettes attendues (à détailler) E.GND.ATI.ON. BONY & VES TEIFON	5000
Charges de personnel	10517	LEUNDATION A YOUE	13000
Solaires bruts			The state of the s
Charges sociales			
Antres charges de personnel			
Autres frais généraux			X
TOTAL CHARGES:	75697	TOTAL PRODUITS :	17869

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolet 7.4.300
Mise à disposition (biens & prestations) 6 b 07	Prestations en pature
Personnel bénévole 233500	Done on nature 640+
Total des contributions volontaires 27707	- Total des contributions volontaires 27 707.

Pompiers sons Frontières

J

N° 2012-763	Axe N° 4	Fiche N°04	
France BENEVOLAT – Centre du Pays d'Aix			
Valorisation des ressources humaines bénévoles			

Président	André GONCALVES
Siège	AIX-EN-PROVENCE
Objet statutaire	 Promotion du bénévolat Valorisation des ressources bénévoles Intermédiation entre les associations et les bénévoles
Principales réalisations 2011	 Au-delà de ses missions d'assistance et de conseil auprès des associations, l'organisme a mis au point un « Passeport bénévole » qui est un outil de reconnaissance et de labellisation efficace pour ceux qui consacrent leur temps à la vie associative. Il s'inscrit dans le système des validations des acquis de l'expérience (VAE)
Objet de la demande de subvention 2012	 La structure souhaite reconduire ses actions 2012. Elle constitue une plateforme d'intermédiation entre l'offre des bénévoles et la demande des structures associatives. Plus particulièrement, deux actions seront mises en place en 2012: La première auprès des jeunes (lycées, CFA) concernant la sensibilisation des jeunes au bénévolat. La seconde concerne la recherche de bénévoles pour répondre aux besoins des associations d'insertion, pour des activités de secrétariat, trésorier
Autres partenaires	Département, Commune
Montant budget	10.480 €
% subvention/budget	21%
Montant demandé	2.200 €
Subvention N-1	2.200 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 2.200 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION Formulaire à complétes. Pas de feuille annéxée ou collée DEPENSES := RECETTES Ve pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	***
## ***********************************	1		
DEPENSES	Montants	RECEPTES	-Montante-
1949 + 10 S 10 S	MULLIANCS	RECEIPT OF THE PROPERTY OF	
60 - Achats	·	70 - Vente de produits finis, prestations de	
		services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	1.3	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, dnergie)	180.00	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	00 00	74 - Subventions d'exploitation	4 900 00
Fournitures administratives	*	Etat (á détailler)	1
		\$*************************************	
		(&+ ^\ r4 &+ r4 &+ r4 &+ r4 &+ r4 &+ 17 &+ 1, 17 &+ 2 x (x (x < x \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de		Région (s)	
spectacles	A 000,00	pan hani hannga sangshinda ya sa	
61 – Services extérieurs			
or - services excellents		Département (s) \$ 200	
Sous-traitance générale		Commune (s)	
page, a premior Raintain		200	
		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Alz	
	800,00	Indiquer le montant total des subventions, sollicité	
	000,00	auprès de la CPA) J. LV)	
Entretion et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
		1212-1111111111111111111111111111111111	
	_	ልገ ፋንስ የተከተሉታን ታወ ልን ቅንዴ LSS ምጽዩ LSS ርና የተመቀየ ታዋመት የእናደክለ ያሉ ዓ	
Assurances	120,00	Fonds Européens	The state of the s
Decumentation		Emplois Aldés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
	430,∞	*******************	Ì
·	* *	#2419741437729777441432474947417474744444444	
62 – Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	1
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	1,200,00
Publicité, publications	400,00	Autres (à détailler)	1380,00
Déplacements, missions et réceptions	11150,00	-4-1-20	
Frais postaux et de télécommunication	14 800:00	76 - Produits financiers	<u> </u>
Services bancaires	7000 10	77 - Produits exceptionnels	<u></u>
Divers	00,00	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 – Impôts et taxes	1		
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes 64 – Charges de personnel		No. 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1 o 1	
Salaires bruts Charges sociales			1
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		**************************************	
67 - Charges exceptionnelles			·
68 - Dotations aux amortissements et	 	338-1-361-361-361-361-361-361-361-361-361-3	
provisions	1		
	10/480	The state of the s	
TOTAL DEPENSES:	1.00 (4.70)	TOTAL RECETTES:	110 1100

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Fait a AFT DE L'OCCO. 1e 3.1.	./.A2/.20.N
Signature du Président	Cachet de l'Association
	France Benevolat Centre du Pays d'Alx Maleon de la vie Associative
,	Maleon do la vio Associativo Le Ligovirèn, piece Romise de Visieneuve Le Ligovirèn, piece Romise de Visieneuve 1806 Als en Prevence 761.: 04 48 17 87 84 1 Fak 84 42 47 87 09 5

ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)

Micro-crédit et accompagnement à la création d'activités

Président	Catherine Barbaroux	
Siège	MARSEILLE	
Objet statutaire	1 ^{er} opérateur français de micro crédit, l'ADIE, association nationale, finance et accompagne les porteurs de projets de création d'entreprise en situation de précarité en leur donnant accès au capital.	
Principales réalisations 2011	 Sur la CPA en 2011 : 35 interventions financières pour un montant de 77.180 € (24 microcrédits professionnels, 7 prêts d'honneur, 4 microcrédits personnels pour l'emploi) ≥ 25 porteurs de projets de la CPA ont bénéficié de l'intervention de l'ADIE ≥ 33 emplois ont ainsi été créés 	
Objet de la demande de subvention 2012	 L'association souhaite reconduire son action sur la CPA. 4 permanences se tiennent sur le territoire communautaire en 2012 : dans les locaux de la Cité des Métiers à Aix-en-Provence dans les locaux du CBE à Pertuis à Aix dans les locaux de Pays d'Aix Associations dans le quartier d'Encagnane à Vitrolles dans les locaux de Pôle Emploi Cette présence renforcée devrait permettre un développement de l'activité.	
Autres partenaires	ETAT, FSE, REGION, DEPARTEMENT	
Montant budget	50 235 €	
% subvention/budget	39.81 %	
Montant demandé	20.000 €	
Subvention N-1	20.000 €	
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 20.000 €	



* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	sex janvier 2012
Lieu(x) de réalisation	Textoire CIA
Contenus et objectifs de l'action	Accompagner et financen les porteurs de projet
Public(s) ciblé(s)	Demandeurs d'emploi, allocataires minima adecu
Nombre de participants / exposants	Entre 20 et 25 personnes financées
Nombre de apectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oul o non 🛪 (montant de l'entrée :
Inscriptions payantes	oui □ non 🕱 (montent de l'inscription :



CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à Paction		Ressources propres	
Achsts		Vente	
Prestations de services	1000	Autres produits	
Matières et fournitures	/1758	Cotinations	
Services extérieurs		3	
Locations	6221		
Entretien	533	Subventions demandées :	
Assurances	119	Beat in detailler) ACRE, J. Belecher, BUR. departmentale)	613
W-1 2-2/00		Région (s) (répartition (répartition)	5000
SAVENING DEVELOPMENT AND THE PROPERTY OF THE P	- The second section of the section	Département (a) . (répartementale)	1883
	A STATE OF THE STA	Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	20000
Honoreiren	1805	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	58	Fonds Europäens (renakkaa réstande)	5844
Dèplacements, missions	327	Fonds Européens (féantilien (égionale) Emplois Aides (ex CNASEA)	
From postomin et l'élécommunicat		Autres recettes attendues (à détailler)	3416
Charges de personnel	Part of the last o	and successful admitted by the second of the	
Salaires brute	28 767	Troduits Sinanciers	8930
Charges sociales			- Indication days
Autres charges de personnel	833	Autres ressources locales à houses	
Antres frais généraux et charges lin		the cowerbs per repartition	5/129
Ingels of Texas	medes 10327 167	* Alexander	
TOTAL CHAP	The second secon	TOTAL PRODUITS (150235

The state of the s	
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Benevolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en pature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires



ADIE

б

ACCES CONSEIL Accompagnement des créateurs d'entreprises du Pays d'Aix

Président	Patrick TORRE	
Siège	Marseille	
Objet statutaire	Accueil, accompagnement et suivi des porteurs de projet de création d'entreprise	
Principales réalisations 2011	Sans objet	
Objet de la demande de subvention 2012	Sur 2012, ACCES CONSEIL propose de travailler sur le territoire de la CPA en partenariat avec le Centre associé de la Cité de Métiers suivant 3 axes :	
	 Actions d'animation auprès des acteurs de proximité Sensibilisation à destination des publics de la cité des métiers Découverte et sensibilisation des jeunes sur l'envie d'entreprendre 	
	Ces actions se dérouleront à travers l'organisation de réunions pour les porteurs de projet, de permanences au centre associé de la cité des métiers et d'ateliers thématiques. Les partenaires comme les accompagnateurs du PLIE ou les conseillers Mission Locale feront également l'objet d'une sensibilisation.	
	 Le but de l'intervention d'ACCES CONSEIL est de : Sensibiliser les habitants et les professionnels à la création d'activité Accompagner les porteurs de projets Faciliter le parcours de création 	
Autres partenaires	Etat, Région, Département	
Montant budget	70.466 €	
% subvention/budget	14.19%	
Montant demandé	10.000 €	
Subvention N-1	Sans objet	
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 10.000 €	

ades Cultur de la action ou de la manifestation 2012 E Formulaire à complet et tra les de féville anné, cé ou collecture de la maissaire à se de feuille anné, cé ou collecture de la maissaire à somme de la maissaire de la complete pour chaque manuestation organisée de la lamestation de la manue de la complete de la co

* Four la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	182 Januar 2012
Lieu(x) de réalisation	Consumant du Pays d'ADe
Contenus et objectifs de l'action Acceuil Acces	MPAGARMENT SUIVE GREATION DENTREPRISE
Public(s) cibló(s)	taus portaris deprojet de aration d'aimprose
Nombre de participants / exposents	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	ANNER 2012
Entrées payantes	oui o non o (montant de l'entrée :
Inscriptions payantes	oui in non in (montant de l'inscription :

HUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012. Remplique exemplare pout ensque actionent manifestation prévue fans l'année.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	46 A E 1 E 1
Achate	dais	Vente	49 395
Prestations de services		Autres produits	- Tungan - T
Matières et fournitures	2630	Cotisations	
Scrvices extérieurs		(613-NACHE-KNOECF-MA	*****
Locations	16676	1,1,2,1,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,	****
Entretien	315	Subventions demandées :	
Assurancea	153	Brat (à détailler) NABERTEUT 13 ÉMILETE RICONNE	7.44
	82	Région (s)	6071
		Départament (s)	17-86
		Communo (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	10000
Honoraires	1241	Organismos sociaux (à détailler)	
Publicité	150	Fonds Européens	(-)
Déplacements, missions	450	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
tel-Sences Darkaines Edisations	1303	Autres recettes attendues (à détailler)	2500
Charges de personnel	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		A. Contraction of the Contractio
Splaires bruts	22.800	The state of the s	
Charges sociales	8322		
Autres charges de personnel (trit fant autilitat)	2700	WWW.	MARKET AND AND THE WASHINGTON
Autres frais généraux penhapzion allo	12667		1, 1
Autres frais généraux penhaviron etup			
TOTAL CHARGES:	70466	TOTAL PRODUITS	20466

Emplois des contributions en natur	e Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Benévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Presiations en nature
Personnel bénévole	Dong en gature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

TOP A DESCRIPTION OF THE PARTY	STOREST CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROP			Commence of the second	
				"我们的对外的特别的,我们就是一个人的。"	E MARKET CONTRACTOR
CONTROL TO THE CONTROL OF THE PARTY.				A STATE OF THE STA	3 T. S.
					CANAL PROPERTY.
audingatoire beneather					A CONTRACTOR OF THE STATE OF
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH					
	STATE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA	Cracked Market Alberta		TO LONG TO A SALE OF THE PARTY OF	经验证的
				and a construction for the first of	919 国际通信工作。
	Section of the second section of the section of the second section of the section of the second section of the sect		Committee Committee of the Committee of		0.75
	VIDE BUILDING STREET THE TRACK OF THE PROPERTY	Grieffichtig fan Artist Friesa	的。在1000年1月1日 (1000年1月1日) 1200年1		
a Obligatorre Classifi Verdi Science Carts communications	AD PROBLEM TO SERVICE AND			Control of the Contro	

ACCES CONSEIL

6

MAISON DES METIERS DU PATRIMOINE

Chantier d'insertion « Restauration et entretien des espaces publics et du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Pertuis »

Président	Jean-Pierre MARTIN
Siège	PERTUIS
Objet statutaire	 L'association a pour but l'accueil et la réinsertion des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, rendant difficile leur accès direct au marché du travail. L'accueil et la réinsertion ont vocation à se réaliser par des actions collectives, au travers de la mise en place d'ateliers et de chantiers d'insertion (ACI) destinés à œuvrer pour la protection du patrimoine architectural et environnemental, par la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de monuments et espaces communs, ainsi qu'à promouvoir les techniques et les énergies renouvelables en lien avec les organismes et les associations qui oeuvrent pour l'environnement.
Principales réalisations 2011	 37 salariés en insertion ont été recrutés sur ce chantier, dont 30 habitants de Pertuis et 2 personnes du PLIE du Pays d'Aix. Sorties : sur 16 sorties, 1 CDI, 4 CDD, 1 contrat SIAE, 4 autres, 6 en recherche d'emploi.
Objet de la demande de subvention 2012	 Par la mise en œuvre de chantiers d'insertion portant sur l'entretien d'espaces publics et mobiliers urbains, l'aménagement de locaux publics et associatifs et l'entretien d'espaces verts, LA MAISON DES METIERS DU PATRIMOINE s'attache à répondre aux besoins des personnes en difficulté d'accès à l'emploi résidant sur le Sud Vaucluse. Sur 2012, elle souhaite poursuivre son action sur la ville de Pertuis. Les objectifs qui lui sont fixés sont les suivants : ouvrir 15 postes de travail en insertion, dont 8 réservés à des habitants du Pays d'Aix (soit 10.816 heures d'insertion), dont au moins 4 participants du PLIE du Pays d'Aix , à destination de personnes éloignées de l'emploi, orientées par les prescripteurs et accompagnateurs à l'emploi du territoire. mettre en œuvre au profit des participants une action d'accompagnement socioprofessionnel et des formations collectives rattachées aux situations de production (techniques de débroussaillage, d'abattage, de petite maçonnerie et travaux de second œuvre du bâtiment) et individualisées (communication, TRE)
Autres partenaires	Etat, Région, Département, commune de Pertuis
Montant budget	. 300.229 €
% subvention/budget	14.99%
Montant demandé	45.000€
Subvention N-1	45.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable



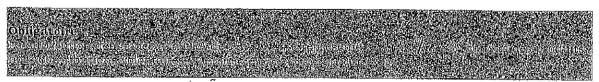
* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'armexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1/01/2012
Licu(x) de réalisation	Pertus Gud Vanclus
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	Marie Control of the
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois.
Entrées payantes	oui 🗇 non 🖰 (montant de l'entrée :
Inscriptions payantes	oui 🗆 non 🗆 (montant de l'inscription :

BUIGET PREVISIONNED DE L'ACTION QU'MANTESTATION 2012 Prempie de cemple de por ondoir action de milleration par de des desidences DEPENSES PRÉGETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	CONTRACTOR STORY OF THE	Ressources propres	3.45.46 (Bar 1)
Achats	26 247	Vente	CA 9 EG
Prestations de services		Autres produjts	
Matières et fournitures	26 241	Colisations	
Services extérieurs	19996		
Locations	10533		
Entretien et resouwhom	9 400	Subventions demandées :	
Assurances	2667	Etat (à détailler)	20 000
Fanarum	00 o k	Region (s)	20 000
m ciuteuaice	1067	Département (s)	10 COO
		Commune (s)	8 000
Autres Services extérieurs	9557	Communicate du Pays d'Alx	45000
Honoraires	රිදුරට	Organismes acciaux (à détailler)	
Publicité - Cu'S Proton - Felercus Déplacements, missions	2 VS F	Fonds Européens	and have seed and sold amount and a seed
Déplacements, missions	Loco	Emploie Aldés (ex CNASEA)	44 ± 360
four burease	৴৩০	Autres recettes attendues (à détailler)	200 200 100 100 100 100 100 100 100 100
Charges de personnel	. 23.9.250	The state of the s	A CONTRACTOR OF THE NAME OF THE PARTY OF THE
Salaires bruts	- 232258 68744	The state of the s	
Charge's sociales	42064		
Autres charges de personnel CAE	4264		<u> </u>
Autres frais généraux	_15 00		American believes of the second second
TOTAL CHARGES !	200000	TOTAL PRODUCTS	50017B

Emplais des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en pature	Benevolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bănévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires



MOUSON des Métiers du Patrimoine

6

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONVENTION N° 2012/25

ACTION:

« Chantier d'insertion restauration et entretien des espaces publics et du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Pertuis»

ENTRE LES SOUSSIGNES:

L'E.P.C.I.

La Communauté du Pays d'Aix

Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale

Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc

13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représentée par

Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion, l'emploi, la

formation professionnelle et l'apprentissage

ci-après désignée

« la C.P.A. »

ET

L'association

MAISON DES METIERS DU PATRIMOINE

sise

Parking de Croze - Le Belvédère

84120 PERTUIS

représentée par

Monsieur Jean-Pierre MARTIN, en qualité de Président.

ci-après désignée

« l'opérateur»

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention de l'opérateur enregistrée sous le N° 2012-558 en date du 28/12/2011,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix N° 2012-Bxxx du 28 juin 2012 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'opérateur pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet « Chantier d'insertion Restauration et entretien des espaces publics et du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Pertuis » et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2: OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action a pour objet de constituer une étape de parcours d'insertion en faveur d'un public éloigné de l'emploi par l'intermédiaire d'un contrat de travail. Elle a également pour objet de permettre à ce public souvent dépourvu de qualification, d'acquérir des connaissances dans un secteur d'activité par le biais d'une formation et d'un accompagnement individualisé en vue d'une remise à l'emploi durable.

Dans ce cadre, l'opérateur s'engage à :

 ouvrir 15 postes de travail en insertion, dont 8 réservés à des habitants du Pays d'Aix, dont au moins 4 participants du PLIE du Pays d'Aix, dans le cadre de ce chantier

ARTICLE'S: CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur s'engage à mettre en œuvre un chantier d'insertion portant sur la restauration et l'entretien des espaces publics et du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Pertuis et à pourvoir à cet effet 15 postes en insertion, dont 8 réservés à des habitants du Pays d'Aix, dont au moins 4 participants du PLIE du Pays d'Aix, à destination de personnes éloignées de l'emploi, orientées par les prescripteurs et accompagnateurs à l'emploi du territoire. Les autres personnes recrutées seront de préférence des demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas, par ailleurs, de par leur statut, d'un accompagnement et d'un financement spécifique attaché à ce statut.

Dans le cadre de ce chantier, l'opérateur s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires (accompagnement socioprofessionnel personnalisé et formations) permettant de favoriser l'accès des participants à un emploi stable et durable.

06_3_02_DIRPVCS_b280612 -20 -

ARTICLE 4: COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de 300.229 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 45.000 €, soit 14,99 % du coût total prévisionnel.

La participation de la CPA, prévue à la programmation du PLIE, pourra servir de contrepartie éligible au FSE.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention;
- Le solde sera déterminé de la manière suivante :
- 1/ <u>d'un point de vue financier</u>: sur la base des dépenses éligibles et effectivement payées par le bénéficiaire, sur présentation d'un bilan final d'exécution (cf. documents listés ci-dessous) permettant d'en définir le montant,
- 2/ <u>d'un point de vue qualitatif</u>: au regard des objectifs suivants : <u>ouvrir 15 postes en insertion</u>, dont au minimum 8 pour des habitants de la Communauté du Pays d'Aix (soit 10.816 heures d'insertion), dont 4 pour des participants du PLIE dans le cadre de ce chantier, selon la formule de calcul suivante :

Nombre d'heures d'insertion réalisées et payées X (Montant de la subvention prévue) / (Nb d'heures conventionnées pour les habitants de la CPA, soit 10.816 h X 80 % = 8.652 h)

Après ces deux phases d'analyse, la réalisation la plus faible sera retenue, afin de calculer le montant final de la subvention. Ce mode de calcul permet de valoriser au mieux le travail effectué par rapport aux dépenses engagées par le bénéficiaire.

Exemple 1:

L'oérateur A se voit attribuer une subvention maximale de 20 000 €.

Lors du calcul du solde, il apparaît que l'action réalise 100 % des dépenses et 50% de l'objectif en heures d'insertion. Le montant de subvention retenu est donc de 10 000 €.

Exemple 2:

L'opérateur B se voit attribuer une subvention maximale de 20 000 €.

Lors du calcul du solde, il apparaît que l'action réalise 70 % des dépenses et 90% de l'objectif en heures d'insertion. Le montant de subvention retenu est donc de 14 000 €.

Il sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2013 :

- les derniers bilan et compte de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- > le cas échéant, les factures des formations réalisées
- > un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- ➤ <u>le compte de résultat final de l'action conventionnée</u>, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,

Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° 42559/00038/41020001209/91 ouvert auprès du Crédit Coopératif par l'opérateur.

Si ce compte de résultat final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre du bénéficiaire pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 6: PUBLICITÉ - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

- Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A.
- Le bénéficiaire s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA,
- Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, avant impression,
- Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance
- La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 7: REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 5 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention,** ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par le bénéficiaire sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 8: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012.

Fait à Aix-en-Provence, le en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération N° 2012-Bxxx du 28 juin 2012

L'opérateur (cachet et signature) Monsieur Francis TAULAN Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (cachet et signature)

N° GU : 2012-GIP	Axe N° 4	Fiche N° 08
	GIP MISSION LOCALE DU LUBERON	
	«Tremplin vers l'entreprise»	

Président	Jean-Claude BOUCHET
Siège	PERTUIS
Objet statutaire	 Assurer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers la formation et l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes devant déboucher sur des formations qualifiantes et des emplois stables
Principales réalisations 2011	➤ En 2011, la Mission Locale a mis en œuvre le dispositif «Tremplin vers l'entreprise » visant à favoriser les rencontres et le dialogue constructif entre les entreprises du territoire et les jeunes, en vue d'aboutir à la contractualisation de coopérations choisies entre employeurs et employés de demain. L'action a permis de créer un réseau de partenaires entreprises impliquées dans l'insertion professionnelle des jeunes.
Objet de la demande de subvention 2012	En 2012, la Mission Locale se propose de poursuivre la mise en oeuvre de son dispositif en faveur du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, dans 3 directions :
	1) <u>rendre lisible l'employabilité</u> : Dans le cadre d'une stratégie de parcours d'emploi contractualisée avec le jeune, il s'agit de valoriser et de travailler l'exploitation et la transférabilité de tous les potentiels opérationnels dans l'optique d'opérer des mises en relation avec les entreprises
	Pour ce faire, les actions suivantes seront mobilisées :
	 Le plan de cohésion sociale et l'accompagnement renforcé et personnalisé du programme CIVIS Le partenariat renforcé avec le Pôle Emploi (PPAE) par une intervention accompagnée en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi Le plan d'urgence en faveur des jeunes et la promotion du CAE Passerelle et du CUI-CIE, ainsi que les contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation)
	2) Poursuivre le développement du réseau d'entreprises partenaires, conscientes des atouts que représentent les jeunes dans leur stratégie de développement.
	3) Poursuivre et accentuer l'animation de divers espaces de rencontres jeunes/employeurs (petits-déjeuners sur site, journées portes ouvertes, forums métiers, ateliers de rencontre sur les secteurs d'activité et métiers en tension, tables rondes employeurs par filière)
Autres partenaires	Etat, Pôle Emploi
Montant budget	201.973 €
% subvention/budget	30,39 %
Montant demandé	61.373€
Subvention N-1	60.000€
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 60.000€

de la femilia de la Composición de La Mandres partion 2012 El primita de la composición Rasole femilies aprover official de la femilia de la composición del composición de la composición del composición de la composición de la c

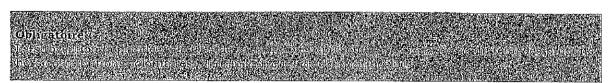
* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvro prévue	B
Lieu(x) de réalisation	Pertus et Sud Vanchese
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	de la companya de la
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui D non O (montant de l'entrée :
Inscriptions payantes	oui D non C (montant de l'inscription :

EUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OLEMANIES FATION 2012 Remplit du exemplate pour chaque autor de manifestrior preventain la dis-

CHARGES	Montants	PRODUTS	Montants
Charges spécifiques à l'action	3266	Ressources propres	110 110 110 110
Achate	1193	Vente	
Prestations de services		Autres produits	1
Matières et fournitures	2073	Cotisations	1
Services extérieurs	16695		
Locations	5325		1
Entretien	\$585	Subventions demandées :	1
Assurances	1900	Btat (à détailler)	オガネれ0
Substracta.	>46.	Region (a) Polis Energy	19596
Divers obscuratorism of emiscollogues semicularism	2555	Dipertonani (s)	3294
Autres Services extérieurs	२७ ६२ ४	Commune (s)	61373
Honoraires	\$500	Organismes sociaux (à détailler)	0,7,67,0
Publicité	1200	Fonds Extropéens	
Déplacements, missions	1932	Emplois Aidés (ex CNASEA)	A sufficient the comment representations recording from the con-
Frank Fostauy-telecom	4634	Autres receites attendues (à détailler)	
Charges de personnel	161334	THE RESERVE TO SERVE THE RESERVE TO SERVE THE RESERVE	
Salaires brute	CONTROL OF THE PARTY OF T		1
Charges sociales			1
Aufres charges de personnel		The control of the co	1
Autres frais généraux			**************************************
TOTAL CHARGES	2,0,293	TOTALPRODUITS	l DAIGA?

Emplois des contributions en natu	re Contributions volontaires en ne	itúre, 🐃 😘
Secours en nature	Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature	
Personnel benévele	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires	



MISSION LOCALE DU LUBERON

Ó

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONVENTION N° 2012/14

ACTION;; « Tremplin vers l'entreprise»

ENTRE LES SOUSSIGNES:

L'E.P.C.I.

La Communauté du Pays d'Aix

Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale

Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc

13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représentée par

Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion, l'emploi, la

formation professionnelle et l'apprentissage

ci-après désignée

« la C.P.A. »

ΕT

Le GIP

MISSION LOCALE DU LUBERON, DU PAYS DES SORGUES ET DES

MONTS DE VAUCLUSE

sis

Hôtel de Ville 84120 PERTUIS

représenté par

Monsieur Jean-Claude BOUCHET, en qualité de Président.

ci-après désigné

« l'opérateur»

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention de l'opérateur,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix N° 2012-Bxxx du 28 juin 2012 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'opérateur pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet « Tremplin vers l'entreprise» et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2: CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur s'engage à poursuivre sur 2012 la mise en oeuvre du dispositif « Tremplin vers l'entreprise » destiné à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi, et notamment à favoriser les rencontres et le dialogue constructif entre les entreprises du territoire et les jeunes résidant sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, et en particulier la Commune de PERTUIS, en vue d'aboutir à la contractualisation de coopérations choisies entre employeurs et employés de demain.

Pour ce faire, les équipes de conseillers de la Mission Locale de Pertuis travailleront dans trois directions :

1) rendre lisible l'employabilité: Dans le cadre d'une stratégie de parcours d'emploi contractualisée avec le jeune, il s'agit de valoriser et de travailler l'exploitation et la transférabilité de tous les potentiels opérationnels dans l'optique d'opérer des mises en relation avec les entreprises

Pour ce faire, les actions suivantes seront mobilisées :

- Le plan de cohésion sociale et l'accompagnement renforcé et personnalisé du programme CIVIS
- Le partenariat renforcé avec le Pôle Emploi (PPAE) par une intervention accompagnée en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi
- Le plan d'urgence en faveur des jeunes et la promotion du CAE passerelle et du CUI-CIE, ainsi que les contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation)
- 2) Poursuivre le développement du réseau d'entreprises partenaires, conscientes des atouts que représentent les jeunes dans leur stratégie de développement.

3) Poursuivre et accentuer l'animation de divers espaces de rencontres jeunes/employeurs (petitsdéjeuners sur site, journées portes ouvertes, forums métiers, ateliers de rencontre sur les secteurs d'activité et métiers en tension, tables rondes employeurs par filière)

ARTICLE 3: COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de 201.973 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 60.000 €, soit 29,71 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 4: MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention;
- Le solde après production au plus tard le 30 juin 2013:
 - du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier du GIP.
 - Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée, comprenant la liste des jeunes résidant sur la commune de PERTUIS, la liste des entreprises rencontrées et la liste nominative des jeunes placés en emploi à l'issue de l'action..
 - des derniers bilan et compte de résultat connus de l'association certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de la Politique de la ville et de la Cohésion Sociale, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été <u>intégralement</u> mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° 42559/00038/51020015691/51 ouvert auprès du Crédit Coopératif d'Aix-en-Provence par l'opérateur.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

<u>Six mois au plus tard après l'échéance de la convention</u>, l'opérateur s'engage à produire un bilan financier, qualitatif et quantitatif, attestant notamment la réalisation du plan de financement.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'opérateur pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 6: PUBLICITE - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les participants et au public concerné la participation de la C.P.A.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

- Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A.
- L'opérateur s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA,
- Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de la Politique de la Villet et de la Cohésion Sociale, avant impression,
- Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance
- La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

06_3_02_DIRPVCS_b280612 - 29-

ARTICLE 7: REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits six mois au plus tard après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 8: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012.

Fait à Aix-en-Provence, le en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération N° 2012- Bxxx du 28 juin 2012

L'opérateur (cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (cachet et signature)

COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU SUD LUBERON Animation du dialogue territorial local et développement de l'emploi

Président	Patrick MIGUET
Siège	PERTUIS
Objet statutaire	Susciter et soutenir toutes les initiatives locales en faveur de l'emploi (économiques, sociales, publiques, privées) sur les cantons de Cadenet et de Pertuis
Principales réalisations 2011	 Soutien à l'économie sociale et solidaire: mise en réseau d'acteurs sur le territoire, professionnalisation des acteurs du territoire, actions de soutien à l'émergence de projets Animation du dialogue social territorial: participation aux politiques territoriales et aux réseaux en faveur de l'emploi, travail partenarial avec les CCAS, CMS, Pôle ARGOS, et le PLIE du Pays d'Aix, Organisation de forums emplois généralistes et thématiques: « services à la personne », « métiers verts », « hôtellerie restauration » Action de sensibilisation sur le statut d'auto-entrepreneur Actions ciblées sur les secteurs en développement (promotion du dispositif national sur les services à la personne) et sur le développement durable
Objet de la demande de subvention 2012	 Poursuivre, en 2012, les actions préalablement engagées, autour de 2 axes : 1) le Développement de l'emploi: Organisation de forums emploi : forum généraliste, forum « SAP », forum des « Tourisme en Lubéron », « Rendez-vous de l'Hôtellerie Restauration » Organisation d'un colloque sur l'éco-construction GPEC sud-vaucluse Formation professionnelle et qualifiante Projet ICS-Med : cluster (réseau) de l'agritourisme en Lubéron/Ventoux. 2) <u>l'Economie sociale et solidaire</u> : Accompagnement de projets Accompagnement collectif stratégie de financement Formation « comptabilité des associations » Sensibilisation sur les systèmes solidaires de financement Sensibilisation des jeunes en formation sur l'ESS
Autres partenaires	Etat, Région, Département 84
Montant budget	42.400 €
% subvention/budget	23.58 %
Montant demandé	10.000€
Subvention N-1	7.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 7.000 €

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 201

l exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année. Le total des montants demandés à la CPA devia être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2012
Lieu(x) de réalisation	Canton de Cadenet et Pertuis + VAL DE DURANCE EN 2012
Contenus et objectifs de l'action	Animation du dialogue social territorial
Public(s) ciblé(s)	Tous public - Principalement DE et bénéficiaires des minimas
Nombre de participants / exposants	Tous public - Principalement DE et bénéficiaires des minimas
Nombre de spectateurs / visiteurs	Tous public - Principalement DE et bénéficiaires des minimas
Durée de l'action	Toute l'année 2012
Entrées payantes	NON
Inscriptions payantes	NON

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges speolfiques à l'action	5 140 €	Ressources propres	. THO I SUITE
Achats	17 4 2	Vente	······································
Prestations de gerviges	-	Autres prodults	·
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs	***************************************		
Locations			
Entrellen		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	6 000 €
The state of the s		Région (s)	8 000 €
		Département (s)	18 400 €
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	3 430 €	Communauté du Pays d'Aix	10 000 €
Honoraires		Organismes scolaux (å déteiller)	
Publicité		Fonds Européens	Million 100 - 100
Déplacements, missions	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler) = Pôle EMPLO	
Charges de personnel	33 830 €		
Salaires brute			······································
Charges scolales			
Autres charges de personnel	ن پرجوز (پیانا سند		
Autres frais généraux	Hages - March 11 to		V
Impôts et taxes		**************************************	·

TOTAL CHARGES	42 400 €	TOTAL PRODUITS:	- 100					42 400 €
			1	A				
Emplois des contributions en h	rature Contains	Contributions	yplor	aire	ện n	iture		
Secours en nature		Bénévolat		1		П		5 000 €
Mise a disposition (biens & prestations)	5 000 €	Prestations en nature	1		1	1	1	

Obligatoire:

ets E du Sud Luberon

6

AIRELLES VIDEO

Handicap Ensemble « Ici et maintenant - Vivre tous ensemble » Initiation informatique et multimédia pour personnes en situation de handicap

Président	Hélène PIERROT
Sìège	AIX EN PROVENCE
Objet statutaire	 La communication sociale et l'expression culturelle dans le développement loca rural et urbain en partenariat avec les associations et les institutions La production, réalisation et diffusion de films en collaboration avec des chercheurs, des artistes et des auteurs L'animation et la formation audiovisuelle.
Principales réalisations 2011	 En 2011, l'association a formé des personnes handicapées à l'audiovisuel et au multimédia sous forme d'atelier collectifs et stages individualisés. 20 personnes ont été formées, dont 17 en situation de handicap (demandeurs d'emploi), 2 ont pu trouver ou retrouver une activité professionnelle (création d'entreprise), 2 personnes ont commencé un contrat aidé, 2 autres travaillent sur des missions ponctuelles. Une exposition a eu lieu avec le concours de la CPA à l'hôtel de Boadès dans le cadre de cette action
Objet de la demande de subvention 2011	Sur 2012, en partenariat avec 10 associations dédiées au handicap et de nombreux partenaires institutionnels et privés, AIRELLES VIDEO se propose de poursuivre la mise en œuvre d'une formation audiovisuelle et multimédia adaptée aux personnes handicapées ayant une carte d'invalidité permettant l'accès au travail:
	 Contenu de la formation : Selon la motivation et le niveau de chaque participant chacun pourra choisir le type de logiciel à apprendre : Photoshop, Illustrator, Ir design, Final Cut pro, Nombre de participants en 2012 : 15 à 20 personnes module de 40-50h par personne en présence d'un formateur module de 30-40h par personne sous forme d'un stage de mise en situation
	 Les objectifs qui lui sont fixés : Mettre en œuvre cette formation pour 15 à 20 participants Produire un bilan pédagogique inclus au bilan final
Autres partenaires	Fondation de France
Montant budget	29.900 €
% subvention/budget	66.89 %
Montant demandé	20.000 €
Subvention N-1	20.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 20.000 €

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par lé service.

Date de mise en œuvre prévue	Avril, Juillet, Novem, Leca
Lieu(x) de réalisation	AIX. Le Ligorires Bluco Rompie
Contenus et objectifs de l'action	Formation of Insert on (number que)
Public(s) ciblé(s)	Pen nomes handicaper nown version professionina
Nombre de participants / exposants	2.0
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	4 mois (4 Stages)
Britrées payantes	oui D non (montant de l'entrée :
Inscriptions payantes	oui □ non (montant de l'inscription :

HIMTORIE TETEVISTO VINDE ETE ACCIONE O L'AVAMICUS PARTICIPARITA TOTALISME ETE ACCIONATION DE L'AVAMICUS PARTICIPARITÀ DE L'AVAMICUS PARTICIPARITÀ DE L'AVAMICUS PARTICIPARITÀ D TOTALISME ETE ACCIONATION DE L'AVAMICUS PARTICIPARITÀ DE L'AVAMICUS PARTICIPARITÀ DE L'AVAMICUS PARTICIPARITÀ

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants 900	
	2000	Ressources propres		
Charges spécifiques à l'action	1500	Vente		
Acheta	7137.14. S.J.	Autres produits	700	
Prestations de servicés	500	Cotisations		
Matleres et fournitures	2100			
Services extérieurs	2000			
Locations	<u> </u>	Bubyentions demandées :		
Entretien	2.00	Etat (à détailler)		
Assurances	200	***************************************		
		Région (s)		
	h.			
		Département (s)	1	
		Commune (s)		
		**************************************	<u> </u>	
Autres Services extérieurs	4000	Communante du Pays d'Aix	20000	
Honoraires	1300	Organismes sociatis (à détailler)	9000	
	500	Fonds Européens		
Publicaté	9500	Templois Aidéa lox CNASEA)		
Déplacements, missions		Autres recettes attendues (à détailler)	i	
		2,12-14-51 41 74.55 12 12 13 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15		
the property of the second	10.000			
Charges de personnel	10000			
Balaires bruts	ROOC			
Charges sociales				
Autres charges de personnel	3000			
Autres frais généraux	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	2.0		
TOTAL CHARGES:	129900	TOTAL PRODUITS	29900	

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature				
Secours en nature	1000	Bénévolat	Prestations en nature	Prestations en nature	1000
Mise à disposition (biens & prestations)	Z000	Dons en nature	2000		
Personnel bénévola	Z000	Total des contributions volontaires	3000	Total des contributions volontaires	3000

(in Prisidential

(solar)

AIRELLES VIDEO

Le Ugourès
Place Romée de Villeneuve
13690 AIX EN PROVENCE
Tél. 04.42,17,97,83

6

ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNE DES BDR Aide au démarrage : mise en place d'un service à la personne sur le territoire rural de la CPA

Président	Nicolas SCHVOB			
Siège	ORGON Le développement et la fourniture de services à la personne en milieu rural, dans le respect des textes législatifs et réglementaires et des agréments régissant cette activité			
Objet statutaire				
Principales réalisations 2011	Sans objet			
Objet de la demande de subvention 2012	Après une étude de diagnostic du territoire confirmant les besoins des usagers en terme d'aide à domicile et le taux de chômage important des communes rurales de la CPA, le projet de l'AFRSAP consiste en la mise en place de services à la personne (travaux ménagers, petits travaux d'entretien, jardinage, garde d'enfants) sur le territoire rural de la CPA, afin de répondre à ces besoins.			
	Ce projet a pour but de créer des emplois stables accessibles à des personnes connaissant des difficultés d'accès au marché du travail.			
	Ces futurs emplois seront dédiés en particulier aux femmes se trouvant dans la tranche d'âge 40-60 et aux jeunes sortant de formations dans ce domaine, c'est- à-dire aux personnes les plus touchées par le chômage, selon l'état des lieux préalablement réalisé.			
	L'AFRSAP 13 sollicite auprès de la CPA une aide au démarrage lui permettant de mettre en œuvre son activité.			
Autres partenaires	Région			
Montant budget	212.764 €			
% subvention/budget	9.4 %			
Montant demandé	20.000€			
Subvention N-1	Sans objet			
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 20.000 €			

DESCRIPTION OF ACTION OF THE PARMANTESSING ON LONG Common Recomplises - Passaciantes (1997)

l de mainte de mande de particular de la companie d

* Four la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournic par le service.

Date de mise en œuvre prêvue	4	
Licu(x) de réalisation	brokers Promo ST/ 1 P to Cs 1	**************************************
Contenus et objectifs de l'action	lamberc, Ragnes, Stronger, La Ruy st ha parado	€
Public(s) ciblé(s)	Pencouras	
Nombre de participants / expessants Intantons	Pensannes on recherche d'emploi	
Nombre de specialeurs / visiteurs Bangiciales	Q t	
Durée de l'action	12	
Entrées payantes	oui 🗆 non 🗆 (morstant de l'entrée :	
Inscriptions payantes	oui on (montant de l'inscription :	j
	The state of the s	

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1.00	Ressources propies	
Achats	- In-	Vente	1
Prestations de services		Autres produits	7,504
Matières et fournitures	14000	Cotisations	+x
Services extérieurs	Name of the last o	ZAHARIWATO.	2118
Locations		**************************************	
Entretion		Subventions demandées :	**************************************
Assurances		Etat (à détailler)	
	500		
1		Program (a)	
Deoumentation	500	Région (a) démanage PRE	12.cosコ
11 - 11 / 12 in 12		Département [8]	ar and animate machine
	į	Entractive the part of the contract of the con	i
	HANDER HANDER	Commune (s)	ļ
econt		44)	1
Autres Services extérieurs		The second secon	 _ _ _ _
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	2000
TIOHOTERES ,	24460	Organismes sociaux (à détailler)	1
Publicité		<u> </u>	
Déplacements, missions	72 72 5	Fonds Européens	
	77.72.5	Emplois Aides (ex CNASEA)	
Frais Postocu & CESU	3399	Autres recettes attendues (à détailler)	19
Charges do personnel	1 2 2 2 2 2	Organisme de Conmolion GOFPE	3742
Selaires bruts		<u> </u>	
Charges sociales	<u> </u>	The state of the s	1
Anthon of commenda	<u> </u>	APPEARING SERVICE	1
Autres charges de personnel	3747-	Pharley market	İ
Autres finis genéraux	53 86 7 37 4 2 86 6	Herein and the second s	
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR		THE TAX THE TA	1
TOTAL CHARGE	08 of 2 12 761	POPAL PRODUME	1 /

Emplois des contributions en nature Contributions volontaires en nature

Secours en nature Bénévolat

Mise à disposition (biens à prestations) Prestations en nature

Personnel bénévole Dons en nature

Total des contributions volontaires Total des contributions volontaires

Association Familles Rurales. Services à la personne

CITE DES METIERS DE MARSEILLE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR Vademecum.net des opérateurs aixois

	Vademecum.net des opérateurs aixois					
Président	Jacques SANFILIPPO					
Siège	MARSEILLE					
Objet statutaire	Informer et conseiller tous les publics, y compris les entreprises dans le domaine de l'emploi, de la formation, de l'insertion, des métiers et leur environnement socioprofessionnel dans un esprit d'égalité des chances.					
Principales réalisations 2011	> Nouvelle action					
Objet de la demande de subvention 2012	 Il s'agit pour l'opérateur de réaliser un Vademecum (papier et internet) des opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion, l'emploi, la formation, la santé, le logement sur le Pays d'Aix. Il aura une forme « papier » imprimée à 5000 exemplaires, mais aussi une forme « site internet » consultable en ligne (une adresse pour les professionnels et une adresse pour le grand public) Cet outil, géré par le biais d'une base de données (sous format papier et numérique) et conçu à destination à la fois du grand public et des professionnels, proposera trois entrées possibles : Une entrée par typologie de public (« jeune », « bénéficiaire du RSA », « personne en situation de handicap » Une entrée par thématique : Emploi ;, Logement, Création d'entreprise, Santé, Formation Une entrée par territoire : par zone et/ou quartier, pour trouver l'opérateur pertinent et le plus proche 					
Autres partenaires	Commune					
Montant budget	30.000 €					
% subvention/budget	66.67 %					
Montant demandé	20.000€					
Subvention N-1	Sans objet					
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 20.000 €					

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012 Formulaire à dompléter Pas de feuille annexée ou collés L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année. Le biol des montants demandés à la CPA devis être égal su budget préviaionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, vouillez également compléter l'annexe feurnie par le service

Date de mise en œuvre prévue	
Lleu(x) de realisation	
Contenue et objectifs de l'action	
Public(s) clblé(a)	Marine Control of the St. And
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui non (montant de l'entrée :
Inscriptions payantes	oui a non o (montant de l'inscription :

BUDGET PREVISIONNEL DE PACTION OU MANIFESTATION 2012 -Remplir un axemplaire pour chaque action ou manifestation pievre dans l'année (DEPRIVSES)=(RECETTES Ne pseindignéries chulles à cura

Charges	Montants	PRODUITS	Montagte
Charges specifiques à l'action	*	Reasources propres	MACHINET
Achata	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TRANS	Lyenta	
Prestations de services	Isoco T	Autres produits	
Manères et fournimes	which was a few	Consations	
Sorvices entérieurs	The state of the s	- Consulting	rent Making Lukiji ja sa na
Locations		The state of the s	-
Eniscien	a Barrier (minister errent de	The state of the s	***************************************
Arenrances	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Subventions demandées ;	
	1	Eint fa détailler)	
The state of the s			1
	1	Region (a)	
The state of the s		* STATE OF THE PROPERTY OF THE	L
	1	Département (a)	
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	-	### Part Par	
		Commune (a)	
Antres Services extérieure	·	PARTIES AND THE PARTY OF THE PA	
		Commitments du Pape d'Ali	20000
Honoraires	1 (7594000000000000000000000000000000000000	Organismes sociaux (à détailler)	
		Asignmenta sociativ (e detembri	
Publicité	17000	Pends Europasse	
Deplacements, missions	TŽ~ččč i	Emplois Aides lex CNASEAL	
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	1-200V -	Autres resettes attendues (à détailler)	Water communication and the special law of the spec
MANUAC COMPANY WAS A	1	service lengines etteudnes (9 detentet)	
Charges de personnel	-	A TANK AND PROPERTY AND A PROPERTY OF A PARTY OF A PART	ation to the National State of the last
Salairea bruta	TAL LANT		- 2 2 2 2 2
Charges sociales	P4 50 -	Clica Harra Tablenes	10000
Autres charges de personnel	t 3 X9× -	The Market and the second seco	
Autres freis generaux	L 1260 -	200000000000000000000000000000000000000	
property property of the electric property of	<u> </u>	MANAGEMENT OF THE SECOND SECON	
TOTAL CHARGES :		The second secon	A STANSON OF THE STAN
TOTAL CHARGES :	1.000.00	TOTAL PRODUITS:	23 000

Commence of the second	
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires on nature
Secours en nature	Benevolat
Mise à disposition (biens & prestatione)	Proping on pature
Personnel bénévole	Done an nature
Total des contributions volontaires	
ACTOMICS ACTORISES	Total des contributions volontaires

> 10	100 100	ALCOHOLD WHAT	True Carrie Land	1.5	1	MAN LEGAS ADELS	Barrell A. C. C.	1 S 1 S 1 S 1 S 1	Charles 12 Car	T TO THE EWAL	Kite in the first	- Carl or \$24.	2	-	the same of the sa		Citation I .
4.1	ASSESSMENT OF THE PARTY OF THE	To order Exerc	0.40 of the Mari	W (4.5) 133 - 11	48.1AA4.1603.0	13 July 18 4	1 1 1 1 1 1 W	12.5	ALLEY BUT	150 CO. S	A	1. 25 Y. 16 mg	. art 1 1 4	THE THEFT	生物 おおおおり さいかい	LAND MAN POST POWER	2007 725
	C. L	A Charles by backs	The CALLES	4.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1	State of the state	3. 1. 1. 1. 2. 2	CO. M. 32.1	2.2	18 Sept. 18 19	3.4	The state of the s	A. 17. 14. 17.	 (4) (4) (4) 	F 42 4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	24-14-15-15	
7.5	11.11	Andrew V	500 G 100 G	AMA TREE P.	THE PROPERTY OF	ST. BROWN LOW-	222 1 1 1 2 2 2 2	7 30 10	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	There is the second	F 141 12	11.5	rich certi	ስለያዊ ምዕር ነ	· 一种 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	12013305 116630	411.17.53
11	JUHER	toire	201.0534.023	Section DANS	a. 2000 古马克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·克·	THE PARTY OF THE P	(C) 11 24 75	W. L. B. 7 . CO.	1 4 3 7 3 6	9 1 35 4 1	-51	1.50 (1.5)	37.41	192 183		25 2 1 2 1 2 2 2 2	10 P
7 m	American Street Services	School of my labell a	. 2	Note that	E. C. L. C.	Sale Call Control	A director to be to	A. M. Oak		March To College	A. Albana	S. 1.74 (TS23	A 40	CONTRACTOR AND	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	CHAIR PRODUCTION OF	3-00 a 60 a
37	(184.0 ACPs), as	Transfer Transfer	1.57	the first of the same	1. 3 17 May - May 17 7	10 11 13 11 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	250,000,000	CA POST IT CO	22.00	1274	11 11 11 11	A. 31	2012	DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE	100	A Part Langue Comment	ሳብ እና ማና የ
31	ווסוב	18 7.411 1171	11 1 A 117	100	72 (1377)	N 72 34	43 43 5	1.12	4.	200	Transaction	200 25	(7) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1	1.0	The second second	SED SALES	12.
6.50		1. WAR 144 14.	A.S	*******		AND FOLIDADA	THE COURT OF	with the	TAYTE	JUL 11 TO		A 100	1134 C.A.		475 4 10 11	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	4 (44.8)
	Section 1965	14.32	ユマストナー みてん	LOSSES DAY LOS	MA THE THE PARTY OF	Court & state of the St.	234 P.M.M.		7. W. M. W. Y.	OUNTED.	A		100	0.500	നവലാഗാ	e produ	14 2 4 6
	Car of the	A 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	A Ware With	7.1	10 1 7 210 . 3 7 14	11 1 10 1 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 1	19PH - 377	2.5	5 3 3 3 3	PATANCHIA CONTRACTOR	14. 2004 100	13 km	12.5 18.5		AM CHANAC	CONTRACTOR OF	CT COLD
. L			ltal/ilai	COLOTER	9 16 5 5 1 1	ET THE WATER	No.	44-13- 12	1.25	16.5	71 THE 32	10.75		1. Sec. 124.4	15 7 1 2 7 4 LEST	A CONTRACTOR OF STREET	A 1860
28.5	437 1 4 7 10	esfectivity are end observed	Design of Francis	a decision of the second		LUNE TO VEET	r. 2122111111	M157. (U	иш сеа	DYDOUILE	מתניבוו	ALCOHOL:	AN EVALUATION	200	100	Barrier State Stat	ALC: NO.
	View 1777		de l'action	A. A. L. S. V.	ZWAJE PE	10 × 10 × 10 × 10 × 10 × 10 × 10 × 10 ×	Continue the property	THE OWNER WAY	KACT WARES	CO. 18-4		1541-151	1.0	200	1000	TENER 15 1982 C.A.	13 45
Arrest.	*************	120000	ANGEL OF DETAILS	24 Sept 10 Sept 1	1. 20.00	all term in the	A. 317.00 . 6	14.0 032	100	462 457.53	UK WATER Y	1,130,130,1		No. 2 4	1. 18 S 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	12.54	-0.44

Cité des Métiers

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONVENTION N° 2012/21

ACTION:

Vademecum.net des opérateurs aixois

ENTRE LES SOUSSIGNES:

L'E.P.C.I.

La Communauté du Pays d'Aix

Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale

Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc

13611 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représentée par

son élu délégué à l'insertion, l'emploi, la formation professionnelle

et l'apprentissage, Monsieur Francis TAULAN

ci-après désignée

« la C.P.A. »

ΕT

L'association

CITE DES METIERS DE MARSEILLE ET DE PROVENCE ALPES COTE

D'AZUR

sise

4-10, rue des Consuls

13002 MARSEILLE

représentée par

Monsieur Jacques SANFILIPPO, en qualité de Président.

ci-après désigné

« l'opérateur »

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention de l'opérateur enregistrée sous le N° 2012-983 en date du 08 mars 2012 ;

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix n° 2012-Bxxx du 28 juin 2012 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'opérateur pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet « Vademecum.net des opérateurs aixois » et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2: OBJECTIFS DE L'ACTION

Véritable plateforme d'information dans les domaines de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de la création d'activité, la Cité des Métiers de Marseille Provence Alpes Côte d'azur met à disposition des publics différents moyens nécessaires à la réalisation de leur projet professionnel.

Depuis 2006, avec le soutien de la CPA, la Cité des métiers a implanté un Centre associé Cité des Métiers à Aix-en-Provence.

Ce lieu propose:

- Un centre ressource documentaire (plus de 100 ouvrages, 560 dossiers métiers) et multimédia (500 vidéos métiers, logiciel de rédaction de CV, logiciels d'aide à l'élaboration d'un choix professionnel)
- Un cyber espace en libre accès
- Une programmation d'événements sur la découverte et l'information concernant les métiers, la formation, l'emploi et la création d'activités.

Mais au-delà de cette offre, la Cité des Métiers souhaite réaliser un vademecum.net des opérateurs aixois à destination des acteurs de proximité oeuvrant dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé...et du public qu'ils accueillent.

ARTICLE 3: CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur s'engage à produire un outil, de type vademecum accessible à la fois sous format papier (impression de 5000 exemplaires) et via un portail internet, qui permettra de :

- Recenser les structures présentes et leur offre de services sur le territoire, dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé...
- Rendre accessibles et lisibles les coordonnées de chaque structure, et notamment les lieux d'accueil physiques
- Faciliter les orientations du public vers les structures les plus adaptées
- Faciliter les échanges entre structures professionnelles
- Identifier et promouvoir les actions stratégiques de chaque acteur
- Permettre une édition papier à jour, à n'importe quel moment

Cet outil, géré par le biais d'une base de données (sous format papier et numérique) et conçu à destination à la fois du grand public et des professionnels, proposera trois entrées possibles :

- Une entrée par typologie de public (« jeune », « bénéficiaire du RSA », « personne en situation de handicap »...
- Une entrée par thématique : Emploi ; Logement, Création d'entreprise, Santé, Formation...

 Une entrée par territoire : par zone et/ou quartier, pour trouver l'opérateur pertinent et le plus proche

ARTICLE 4: COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de 30.000 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 20.000 €, soit 66,67 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Il convient de noter qu'outre la subvention sus-indiquée, le Bureau Communautaire a décidé d'attribuer à l'opérateur une autre subvention, au titre de l'exercice 2012, à savoir :

 38.000 € pour l'action « Organisation des semaines sectorielles et appui au Centre associé de la Cité des Métiers sur le territoire de la CPA » (cf. délibération N° 2012-B065 du 23 février 2012)

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention;
- Le solde, après production au plus tard le 30 juin 2013 :
 - du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
 - Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et guantitatif de l'action conventionnée,

• <u>des derniers bilan et compte de résultat connus de l'association</u> certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été <u>intégralement</u> mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11315/00001/08004399277/50 ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse par l'opérateur.

ARTICLE 6: CONTROLE ET SUIVI

<u>Six mois au plus tard après l'échéance de la convention</u>, l'opérateur s'engage à produire un bilan financier, qualitatif et quantitatif, attestant notamment la réalisation du plan de financement.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'opérateur pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 7: PUBLICITE - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les participants et au public concerné la participation de la C.P.A.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

- Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A.
- L'opérateur s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA,
- Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale, avant impression,
- Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance
- La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 8: REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 5 ne sont pas produits six mois au plus tard après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du $\mathbf{1}^{\text{er}}$ janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012.

Fait à Aix-en-Provence, le en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération N° 2012-Bxxx du 28 juin 2012

L'opérateur (cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (cachet et signature)

N° 2012-883	Axe N° 4	Fiche N° 13

POLE D'ACTIVITES DE SERVICES DU PAYS D'AIX (PAS Pays d'Aix) Plateforme d'intermédiation des services à la personne du Pays d'Aix

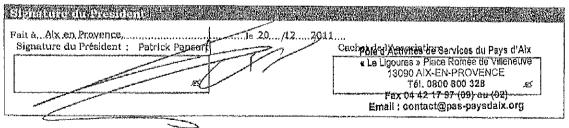
Président	Patrick PANSARD				
Siège	AIX-EN-PROVENCE				
Objet statutaire	 Développer, structurer et professionnaliser le secteur de l'aide à domicile et des services à la personne le territoire de la CPA: Effectuer l'intermédiation entre les particuliers à la recherche d'un service à la personne et les structures agréées signataires de la convention d'adhésion et de la charte qualité Conseiller et accompagner les porteurs de projet dans leur démarche de création d'activité Soutenir les structures agrées adhérentes dans leur projet de création de nouveaux services dans le but d'améliorer la qualité de vie à domicile de la population du Pays d'Aix Favoriser l'insertion des publics en difficulté sociale et économique : information sur les métiers de ce secteur, diffusion de leur candidature, proposition de parcours de professionnalisation. 				
Principales réalisations 2012	> Sans objet (non financé en 2011)				
Objet de la demande de subvention 2012	 Plateforme d'intermédiation des services à la personne du Pays d'Aix Intermédiation entre les structures délivrant les SAP et les bénéficiaires ou les clients finaux Intermédiation entre les structures délivrant les SAP et les demandeurs d'emploi Promotion de l'emploi dans le secteur, formations, entretien de préembauche, orientation vers les structures employeurs, vers les compléments de formation, organisation de forums emploi Promotion du secteur d'activité et aide au développement de marché, communication vers le public par tous les moyens Promotion du territoire et d'une répartition égale des SAP et de leur qualité sur tout le territoire de la CPA. 				
Autres partenaires	Etat, Région, Département				
Montant budget	124,500 €				
% subvention/budget	40.16%				
Montant demandé	50.000 €				
Subvention N-1	Sans objet				
Avis du service Commentaire :	favorable				

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

PRODUCT PROVISIONMENT GLOTAL DEELASGE ATTAKE Frankling Complete Parac Astril There is a Deponses Recepties acousting the sentimes of

DEFICIT A REPORTER;	о — о состава на предостава	EXCEDENT A REPORTER (
Depenses	Montants	RECETTES	Montants
50 - Achats	2 300	70 - Vente de produite finis, prestations de services	1425 HELL 1962
Achata de speciacies, expositions		Marchandises	A later of contrast recompanies for
Achais non stockés de matières et fournitures	500	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	5 00
Fournitures d'entretien et petit équipement	800	74 - Subventions d'emploitation	American of States of Automorphisms of the States of Sta
Pournitures administratives		Etat (à détailler)	The same the state of the state
	500	\$4555; 144794; 144655; 15454; 15454; 15454; 15454; 154555; 15455; 15455; 15455; 15455; 15455; 15455; 15455; 15455; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 154555; 1545	20 00
Pournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	entrone de referencia describa e en Stantoni (Messica des 🖚	Région (s) PACA	20 00
51 - Services extériours	CONTRACTOR CONTRACTOR AND	Département (s) CG 13	A PART THE PART OF
	5 700	parameter of CO TO	15 00
	3 4 4 4	ermersbyerstänbylgåtönrög tergetett i frytaget 1945.	1300
Sotia-traitance générale		Commune (e)	Marie miletali providente a papar carra co
-	1500		
		21625-0-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-1	1
Locations mobilières et immobilières	2500	commoditute du caye ll Aix (Indiquer le montant total des subventions, sollicité	50 00
Entretien et réparation	1000	ouprès de la CRA) Organismes sociaux (à détailler)	Lift in Al-Friend sectorists
Assurances	1500	Fonds Européens	***
Documentation	200	Emplois Aidés (ex CNASEA)	9 00
Divers	and the market is the destinate delection and an experience of	Autres (à détailler)	A 4454 (1944)
,		1000 100 100 100 100 100 100 100 100 10	
62 - Autres Services extérieurs	35 000	75 - Autres produits de gestion courante	Andrew programmer or
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12000	Cotisations	5.50
Publicité, publications	10000	Autres là détailler)	The second secon
Déplacements, missions et réceptions	7000		Part - with With library and other library
Frais postaux et de télécommunication	2500	76 - Produits financiers	The state of the s
Services bancaires	ł i	77 - Produits exceptionnels	- The alderton Alberton
Divers	500	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 – Impôta et taxes	1500	•	- Marie of Marie Control States
Impôle et taxes sur remunérations	1000		1
Autres impôts et taxes	500		The second secon
64 – Charges de personnel	78 000	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	The state of the s
Salaires bruts	60000		The second secon
Charges sociales	16000	The state of the s	1
Autres charges de personnel	2000	The state of the s	1
65 - Autres charges de gestion courants		A THE STATE OF THE	The second second seconds and the second
67 – Charges exceptionnelles			Grant and the state of the stat
68 – Dotations aux amortissements et provisions	1000		The Section of the Se

IMPORTANT : Je certific sur l'honneur l'exectitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.



5

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONVENTION N° 2012/22

ACTION : « Plateforme d'intermédiation des services à la personne du Pays d'Aix »

ENTRE LES SOUSSIGNES:

L'E.P.C.1.

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale

Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc

13611 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représentée par

son élu délégué à l'insertion, l'emploi, la formation professionnelle

et l'apprentissage, Monsieur Francis TAULAN

ci-après désignée

« la C.P.A. »

ET

l'Association

POLE D'ACTIVITES DE SERVICES DU PAYS D'AIX

sise

« Le Ligourès »

Place Romée de Villeneuve 13090 AIX-EN-PROVENCE

représentée par

Monsieur Patrick PANSARD, en qualité de Président

ci-après désignée

« l'opérateur »

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention de l'opérateur enregistrée sous le numéro 2012-883 en date du 17 janvier 2012,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix n° 2012-Bxxx du 28 juin 2012 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'opérateur pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet «Plateforme d'intermédiation des services à la personne du Pays d'Aix» et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACTION

Le Pôle d'Activités de Services (PAS), reconnu « Plateforme d'intermédiation de services à la personne » au sens de la loi Borloo depuis février 2007, a pour objet de développer, promouvoir, structurer et professionnaliser le secteur de l'aide à domicile et des services à la personne sur le territoire de la CPA.

Plateforme de services qui coordonne une trentaine d'associations d'aide à domicile agréées par la DIRRECTE UT 13 et d'entreprises du secteur des services à la personne, ainsi que le CCAS d'Aix-en-Provence, le Pôle d'Activités de Service a pour mission de :

- Servir d'interface entre les acteurs du secteur (services publics de l'emploi, professionnels, tiers payeurs, porteurs de projet..)
- Effectuer l'intermédiation entre les particuliers à la recherche d'un service à la personne et les structures agréées signataires de la convention d'adhésion et de la charte qualité
- Conseiller et accompagner les porteurs de projet souhaitant créer une activité dans le secteur de l'aide à la personne et du service à domicile.
- Soutenir les structures agréées adhérentes dans leur projet de création de nouveaux services, dans le but d'améliorer la qualité de vie à domicile de la population du Pays d'Aix
- Accompagner et orienter les demandeurs d'emploi qui souhaitent travailler dans ce secteur vers les structures employeurs du secteur les mieux adaptées à leur situation.
- Favoriser l'insertion des publics en difficultés sociales et économiques relevant de dispositifs particuliers (RSA, PLIE): information sur les métiers de ce secteur, diffusion de leur candidature, proposition de parcours de professionnalisation (formation, VAE...) et suivi.

ARTICLE 3: CONTENU DE L'ACTION

Sur 2012, la plateforme se propose de poursuivre son action d'intermédiation entre les structures délivrant les SAP et les bénéficiaires ou clients finaux et entre les SAP et les demandeurs d'emploi. Son activité a pour objet de :

• Développer, structurer et professionnaliser le secteur de l'aide à domicile et des services à la personne le territoire de la CPA :

- Effectuer l'intermédiation entre les particuliers à la recherche d'un service à la personne et les structures agréées signataires de la convention d'adhésion et de la charte qualité
- Conseiller et accompagner les porteurs de projet dans leur démarche de création d'activité
- O Soutenir les structures agrées adhérentes dans leur projet de création de nouveaux services dans le but d'améliorer la qualité de vie à domicile de la population du Pays d'Aix
- Favoriser l'insertion des publics en difficulté sociale et économique : information sur les métiers de ce secteur, diffusion de leur candidature, proposition de parcours de professionnalisation.

Axes d'intervention pour l'action 2012 :

- Intermédiation entre les structures délivrant les SAP et les bénéficiaires ou les clients finaux
- Intermédiation entre les structures délivrant les SAP et les demandeurs d'emploi
 - o Promotion de l'emploi dans le secteur, formations, entretiens de pré-embauche, orientation vers les structures employeurs, vers les compléments de formation, organisation de forums emploi...
 - o Promotion du secteur d'activité et aide au développement de marché, communication vers le public par tous les moyens...
 - o Promotion du territoire et d'une répartition égale des SAP et de leur qualité sur tout le territoire de la CPA.

ARTICLE 4: COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 1 est d'un montant de 124.500 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 50.000 €, soit 40.16 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention;
- Le solde, après production au plus tard le 30 juin 2013 :
 - du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
 - Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée, à savoir les moyens mis en oeuvre pour développer les axes d'intervention mentionnés dans l'article 3.
 - <u>des derniers bilan et compte de résultat de l'association</u> certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été <u>intégralement</u> mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° 15899/07949/00020100301/23 ouvert auprès du Crédit Mutuel Aix Europe d'Aix-en-Provence par l'opérateur.

ARTICLE 6: CONTROLE ET SUIVI

<u>Six mois au plus tard après l'échéance de la convention</u>, l'opérateur s'engage à produire un bilan financier, qualitatif et quantitatif, attestant notamment la réalisation du plan de financement.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'opérateur pour le reversement les sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 7: PUBLICITE - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

- Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A.
- L'opérateur s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA,
- Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, avant impression,
- Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance
- La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 8: REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si le bilan prévu à l'article 6 n'est pas produit six mois au plus tard après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012.

Fait à Aix-en-Provence, le en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération N° 2012-Bxxx du 28 juin 2012

L'opérateur (cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (cachet et signature) OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions au titre de l'année 2012 aux opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix Maryse JOISSAINS MASINI

0 2 1111- 2012